



## Opération d'un lipome sur la moelle épinière

Par **lydia**, le **15/07/2011** à **09:13**

Bonjour,

Je viens vous expliquer mon cas : en mars 2008, je me suis fait opérer d'un lipome intrarachidien qui entourais la moelle épinière par un neuro-chirurgien de pointe. Avant l'opération je n'avais qu'une sciatique gauche et depuis l'opération je me retrouve avec deux sciatiques paralysantes qui surviennent le matin et/ou le soir, avec des douleurs atroces.

Je suis allée voir 6 neuro-chirurgiens qui me disent que c'est normal et qu'il n'y a rien à faire chirurgicalement (de toute façon, je ne retournerai pas sur la table) et le Centre Anti-Douleur est arrivé au plus haut point des traitement à me donner (morphine, kétamine, tégrétol, lyrica, etc.). On m'avait dit que, d'année en année, cela diminuerai mais en faites les douleurs augmentent. J'en suis handicapée à vie et ma vie professionnelle sera finie car je ne peux tenir debout ou assise longtemps. Je me suis fait opérer à Montpellier dans une clinique privée, puis je suis allé au C.H.U., puis à Lyon à l'hôpital neurologique. J'en viens sur Strasbourg où j'ai RDV le 16 août, et je ne sais plus quoi faire. J'en ai marre de souffrir, cela fait 3 ans et demi et l'on m'a dit qu'après 4 ans les douleurs restent les mêmes. Alors auriez vous une solution pour moi ? et est-ce que j'ai un recours juridique ?

Merci de me répondre,

cordialement.

Par **linux09**, le **24/07/2011** à **03:05**

Bonjour,  
professionnellement, où en êtes-vous ? Vous travaillez ? en arrêt maladie ?  
Cette opération a-t-elle un lien direct avec votre travail ?  
Si vous travaillez, faites constater votre état auprès de la médecine du travail dans le but d'améliorer votre poste de travail (économiser votre état de santé, ne le laissez pas s'aggraver).  
Il faudrait que vous fassiez constater votre état de santé actuel par rapport à votre état avant l'opération. Réunissez toutes vos preuves. Essayez de trouver un expert médical. Je vous conseille fortement de vous rapprocher d'une association d'aide aux victimes qui vous conseillera un expert pour vous aider. Vous risquer de payer une adhésion à l'association mais elle vous permettra de bénéficier d'un expert qui vous soutiendra et à moindre frais. L'expert pourra également soutenir votre dossier devant la justice.

Vu votre situation, vous avez tout intérêt à engager une procédure mais attention, il faut des preuves.  
Bon courage.

Par **lydia**, le **25/07/2011** à **08:56**

Non je ne travaille plus suite à un déménagement, et de toute façon il ne m'aurai pas repris suite à mon état physique !! Mais je vous remercie de votre réponse car actuellement je désespère de retrouver du travail et la M.D.P.H ne veux pas reconnaitre mon handicapé à moins de 50% d'invalidité !! Je ferai le nécessaire par rassembler des preuves mais cela va être long du au déménagement. Je vous remercie encore car vous êtes la 1ère personne à me répondre depuis au moins deux mois !! Merci de vos conseils !!!

Par **lydia**, le **25/07/2011** à **09:02**

De plus ma vie familial en viens à se brisé: oui mon mari en à marre de me voir souffrir et veux que l'on se sépare, mes enfants ne veulent pas rester avec moi ils ont 16 et 14 ans et préfère rester avec mon mari. Voilà j'en suis arrivé à bout de ma vie et il faut que je me battes encore !!!.....

Par **mimi493**, le **25/07/2011** à **09:52**

[citation]oui mon mari en à marre de me voir souffrir et veux que l'on se sépare,[/citation] ça c'est un con qui ne vous a jamais aimé, c'est tout. Il faut en profiter pour lui demander une grosse prestation compensatoire sous forme de rente viagère. Prenez un avocat

Pour le reste, si vous voulez prouver la responsabilité médicale, commencez par prendre un avocat spé dans le domaine. Vous en avez pour des années de procédure sans garantie de succès au bout.

Par **linux09**, le **25/07/2011** à **23:29**

Bonsoir Lydia, et merci à mimi493.

Perso, de mon vécu (moins pire que vous), j'ai juste un peu d'avance sur vous mais mon parcours est différent car accident du travail.

J'ai fais une grosse erreur en allant voir 3 neuro, 2 avocats... Bref, que des erreurs. A bout, je suis allée voir une association pour les accidentés du travail. Ces gens-là connaissent les bonnes directions à prendre. Ils m'ont d'abord conseillé d'aller voir un médecin spécialisé en dommage corporel. J'ai eu un RDV et il m'a examiné. Il ne m'a pas répondu de suite, puis il a examiné tout mon dossier. Bon, il m'a fallu payé la 1ere consultation (150 euros: ce qui correspond à 1/3 du total que je lui devrai une fois tout fini).

Désolée, je m'embrouille.

Aller voir une association qui s'occupe des gens qui sont dans votre cas. Si vous ne savez pas, allez voir une assistante sociale qui vous guidera.

A l'association, ils vous donneront les coordonnées du médecin spécialisé en dommage corporel. Puis, ils vous indiqueront les coordonnées d'un avocat spécialisé.

Le 16 août, vous avez rdv avec un neuro ? Cela ne vous empêche pas d'aller voir une association. Ne perdez plus de temps.

Le médecin spécialisé en dommage corporel pourra vous conseiller un neuro ou tout autre démarche médicale. La MDPH, vous verrez plus tard.

Attention car les cervicales, c'est tout le corps. Professionnellement, vous étiez dans quoi ? Je vous conseille plutôt de travailler dans un bureau. Faites-vous vraiment aidé. Ne perdez pas de temps avec votre mari (un c..), pensez à vous et à votre santé.

Tenez-nous au courant. On vous aidera au mieux.

Par **lydia**, le **26/07/2011** à **08:33**

Merci linux09 je travaillais à la poste cdd sur cdd et mon cas ce passe su la L1 à la L5 donc difficile de rester assise longtemps, d'ailleurs dans mon petit bureau employé par la mairie mes clients voyaient bien que je souffrais et n'arrêtaient pas de me dirent de me mettre en maladie ( ce que j'ai fait car je ne pouvais plus) Mais je vais suivre vos conseils et vous tiendrais au courant. Merci à vous et vous pouvez toujours me parlez car parlez avec des gens qui vous comprennent ça fait du bien !!

Par **lydia**, le **10/09/2011** à **12:38**

ça y est j'ai pris contacte avec accicorp avec qui on as bien discuter. Puis je leurs ai envoyé mon dossier médical qu'il étudie et me donneront une réponse pour savoir quel médecin contrôle voir et quel avocat même si cela dur moi j'ai le temps à commencer de me soigner. J'ai vu le neurochir qui lui aussi me dit qu'un neurosti interne ne conviens pas à mon cas et ils sont coincé ça leur pose une colle !!! Donc re-centre anti douleur à voir si ils valent mieux que ceux de Bourg en Bresse !?!? J'ai rdv le 19 octobre toujours aussi long !!!!! A voir je vous tiens au courant. En attendant je souffre matin soir et nuit parfois !!! Ah oui mon fils de 16 ans est

venu vivre avec moi, ça fait du bien !!

Par **HOUBIE**, le **02/10/2014** à **11:26**

Bonjour

En reponse du cas tumeur lipomateuse du rachis.

J ai ete opere a la naissance d un spina bifida et a l age de 10 ans mon pied gauche s est deforme et suite a de nombreux examens en 1974 on a trouve un lipome en L4 L5 qui compressais la moelle epiniere. Opere en 1975 le chirurgien a libere ce lipome pour arreter la malformation de mon pied gauche pied creux opere par la suite.

Aujourd'hui j ai 50 ans et mon lipome attaque a nouveau mes membres inferieurs aucun chirurgiens des alpes maritimes ne veut prendre le risque de m operer car risques d aggravation.

Je consulte a nouveau un neurochirurgien a Lyon en esperant qu il voudra bien intervenir sur mon lipome car mon etat de sante s agrave chaques jours. Malheureusement quand on est atteint d un lipome du rachis on le traîne jusqu a la fin de notre vie.

Bon courage pour les personnes concernees

Par **Christopherr**, le **17/03/2016** à **20:16**

Bonjour je sais que le poste est ancien mais je n est que 17 ans et j ai vue que vous plus donc vous pourriez peut être m aidez à mes 15 ans on m'a découvert une maladie qui ne se déclare que vers 24 ans c est une cavité de syringomyélie et en plus de cela j ai une formation graisseuse intra canulaire en de la moelle . cela fait trois ans que ils l on découvert et rien à faire il m on donne du lycrica 25 mg au début jusqu'à 100 mg par la suite mais rien à faire les douleurs reste. Cela fait plusieurs mois que ma maladie évolue j ai de douleur tous les jours dans le dos mes genoux se bloque sans arrêt , mal e jambes , au mains aux doigts ect. Cependant je me demande comment cela va évoluer et en combien d temps (car il m on dit que je finirai en phauteil roulant ...) merci de me répondre si vous savez koi de se sois

Par **jos38**, le **18/03/2016** à **10:45**

bonjour. je compatis mais ici, c'est un forum juridique.essayez de contacter un forum médical (tapez le nom de votre maladie dans le moteur de recherche) vous trouverez sûrement des personnes qui sont dans votre cas. bon courage

Par **docteur Vincent**, le **20/03/2016** à **14:23**

Bonjour,

Pour Lydia: l'opération était-elle obligatoire? auriez-vous pu vivre avec le lipome?